

NÉGOCIATION INTÉRESSEMENT

APRÈS DES NAO INSATISFAISANTES NOUVELLE DÉCEPTION !

LE CONTEXTE :

Suite au triennal 2017-2019, les années 2020 et 2021 ont donné lieu de façon exceptionnelle à un accord d'intéressement annuel.

Re-Nouveau France 2025 prévoyait le retour à un accord triennal. La CFE-CGC a insisté pour rester sur un accord annuel en 2022.

LE PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ACCORD :

Calqué sur l'accord Re-Nouveau France 2025, le périmètre est :

- Renault s.a.s
- ACI Villeurbanne
- Rlt ElectriCity
- Alpine Dieppe
- Alpine Cars
- Sofrastock
- SOVAB
- SODICAM2
- Renault Digital et
- Renault Software Labs.



En ouverture de négociation, la CFE-CGC a rappelé l'intérêt de conserver un intéressement **motivant pour tous** tant au niveau Groupe qu'au niveau local.

La CFE-CGC a défendu :

- Un accord limité à 2022 eu égard à la situation critique cette année,
- L'introduction d'un 2nd critère non financier sans condition de Free Cash-Flow positif, et une partie de l'intéressement lié à la MOP sans condition de Free Cash-Flow positif également,
- Une règle de calcul solidaire avec augmentation de la part fixe et maintien d'une part variable proportionnelle au salaire,
- La neutralisation de l'APLD tant sur la durée de travail considérée pour la part fixe que sur le budget alloué,
- Une plus grande souplesse dans les critères pour l'intéressement local.

Même si une majorité de points ont été entendus, la CFE-CGC sort déçue de cette négociation : le budget alloué est moindre et l'ensemble ne sera pas à la hauteur de 2021 à résultat équivalent en MOP.



L'INTÉRESSEMENT GROUPE :

- Si la MOP et le Free Cash-Flow sont positifs :
 - Le budget d'intéressement sera fixé en % de la masse salariale selon le niveau de MOP atteint,
 - A partir de 0,1% de MOP, allocation d'une part fixe allant de 350€ à 1000€ en fonction du taux de MOP atteint,
 - Une part variable sera calculée sur le budget restant, par tranche de 100€ de salaire.
- L'atteinte du critère CAFE, sans condition sur le Free Cash-Flow, débloquera l'allocation d'une part fixe uniforme de +200€ pour tous.

L'INTÉRESSEMENT LOCAL :

- 3 critères minimum parmi les critères Qualité Coûts Délais RH définis au niveau Groupe.
- Possibilité de définir plusieurs critères locaux selon les objectifs collectifs du site.

Après consultation de ses sections, la CFE-CGC note que les modalités de ce nouvel accord sont largement en retrait de celui de 2021 quels que soient les résultats de l'année en termes de MOP et CAFE !

Après des NAO ne couvrant même pas l'inflation, les salariés espéraient **une réelle valorisation des efforts fournis pour le redressement du groupe.**

Néanmoins, consciente des attentes de chacun en termes de pouvoir d'achat, et pour ne pas **faire barrage aux intéressements locaux,**

LA CFE-CGC SIGNERA CET ACCORD TOUT EN REVENDIQUANT QU'ELLE N'ACCEPTERA PAS LA RECONDUCTION DE CE MODE DE CALCUL POUR LES PROCHAINES ANNÉES !

Que vous soyez Technicien, Agent de Maîtrise, Ingénieur ou Cadre, la CFE-CGC défend toujours vos intérêts !



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr